



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 29 janvier à 18h00, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Robert DEBERNARD, Gilles DECURE, René FASSETNET, Cédric SIMON, Katia ODILLE, Geneviève MAILLET GUY, Françoise LAZERAT, Christian TRIVELLIN, Claude RICHARD-CANTENOT, Emmanuelle DEVILLERS, Patrick RAMEY, DURO Marylène, Christophe LEMONIER, Laëtitia CLERC.

Secrétaire de séance : René FASSETNET

**Ce conseil s'est tenu en présentiel et en visioconférence.**

**I CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE PAR LE SIEVO :**

La convention établie entre la commune et le SIEVO arrive à échéance et il y a lieu de la renouveler. Il s'agit d'effectuer le contrôle de débit et de pression de nos 15 poteaux d'incendie de la commune moyennant la somme de 30 € HT par poteau.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

**II ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION :**

Les travaux du pôle éducatif vont bientôt commencés ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur le secteur.

Les travaux d'enfouissement prévus rue de la Citadelle et rue des Charmes seront mis en suspens jusqu'en 2022 par contre débiteront tout de même en 2021 les travaux d'eau pluviale et d'assainissement.

**III BAUX RURAUX :**

Suite au départ à la retraite d'un agriculteur, il est nécessaire de réattribuer les baux communaux de 3 parcelles à compter du 1er janvier 2021. Deux candidatures ont été reçues en mairie. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Gaec des Gremonts les parcelles ZI 144 et ZH 3 et à la SCEA Pretet la parcelle ZD 21.

**IV ADHESION INGENIERIE 70 POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME :**

Depuis 2014, la commission d'urbanisme instruisait les dossiers déposés en mairie par les administrés. Cette instruction était gratuite pour la commune. Or à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Etat nous impose l'achat d'un logiciel et le suivi de formation trop coûteux pour notre commune. De ce fait après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à Ingénierie 70 pour assurer désormais l'instruction de nos dossiers. Pour information,

Ingenierie 70 nous facturera 270 € pour un permis de construire, 80 € pour déclaration préalable sans taxe et 170 € pour une déclaration préalable avec taxe d'aménagement.

## **V VALIDATION DU DEVIS DE LA MISE EN PLACE DE LA CUVE ATELIER MUNICIPAL :**

La commune travaille sur le projet de mettre en place d'une cuve de 10000 litres à l'atelier municipal pour récupérer les eaux de pluie.

Les devis sont en cours d'élaboration et une aide financière de 50 % sera demandée à l'agence de l'eau.

## **VI QUESTIONS DIVERSES :**

- Autopartage : «rouLe Vert » : les voitures électriques seront prochainement installées devant la salle des fêtes. Une formation sur le logiciel et sur l'utilisation des véhicules est prévue dans un premier temps aux membres du conseil municipal.
- En raison des fortes chaleurs l'été, des brises vues seront installés sur les grandes baies vitrées à la maison Garneret (salle socio-culturelle, à la Mam'abulle).
- les travaux de la salle des fêtes seront bientôt achevés. La salle sera réservée uniquement pour les associations et l'école jusqu'à la fin des travaux du pôle éducatif.

La séance est levée à 20h15